

**SOPRAGGLO ESCLES
1 ROUTE DE FOUILLOY
60220 ESCLES SAINT PIERRE
France**

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

Eléments de murs de soutènement en béton
Retaining wall elements

décrit(s) dans le tableau ci-après,

Type d'élément de mur	Méthode(s) de détermination des propriétés relatives aux exigences essentielles "résistance mécanique et stabilité" et "résistance au feu"	Béton armé (BA) ou béton précontraint (BP) ou béton non armé (B)
Murs cantilever	1	BA
Murs poids	1	B

destiné(s) à l'usage précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant, mis sur le marché de l'espace économique européen par :

**SOPRAGGLO ESCLES
60220 ESCLES SAINT PIERRE**

et fabriqué(s) dans l'usine :

**SOPRAGGLO ESCLES
60220 ESCLES SAINT PIERRE**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

NF EN 15258:2009 et dans les Règles d'application **CE2+/R21**

sous système 2+, sont appliquées et que

le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.

Ce certificat, délivré pour la première fois le 28 juin 2012, annule et remplace le certificat renouvelé le 13 septembre 2022 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 13 septembre 2028.

Les règles d'application en vigueur ainsi que la liste des certificats délivrés par le CERIB sont tenues à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 13/09/25
Révision n° 5



Cédric FRANCOU
Directeur de la direction
Qualité Sécurité Environnement

Établissement : **SOPRAGGLO ESCLES**

à : **60220 ESCLES SAINT PIERRE**

N° **045.006**

OBSERVATIONS

**SOPRAGGLO LONGROY
9 ROUTE DE BLANGY
76260 LONGROY
FRANCE**

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

Eléments de murs de soutènement en béton
Retaining wall elements

décrit(s) dans le tableau ci-après,

Type d'élément de mur	Méthode(s) de détermination des propriétés relatives aux exigences essentielles "résistance mécanique et stabilité" et "résistance au feu"	Béton armé (BA) ou béton précontraint (BP) ou béton non armé (B)
Murs poids	1	B

destiné(s) à l'usage précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant, mis sur le marché de l'espace économique européen par :

**SOPRAGGLO LONGROY
76260 LONGROY**

et fabriqué(s) dans l'usine :

**SOPRAGGLO LONGROY
76260 LONGROY**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

NF EN 15258:2009 et dans les Règles d'application **CE2+/R21**

sous système 2+, sont appliquées et que

le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.

Ce certificat annule et remplace le certificat délivré le 18 janvier 2021 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 18 janvier 2027.

Les règles d'application en vigueur ainsi que la liste des certificats délivrés par le CERIB sont tenues à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 18/01/24
Révision n° 1



Cédric FRANCOU
Directeur de la direction
Qualité Sécurité Environnement

Établissement : **SOPRAGGLO LONGROY**

à : **76260 LONGROY**

N° **100.002**

OBSERVATIONS

**SOPRAGGLO SAMER
ZAC DE LA RUELE
RUE DE CARLY
62830 SAMER
France**

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

Eléments de murs de soutènement en béton

Retaining wall elements

décrit(s) dans le tableau ci-après,

Type d'élément de mur	Méthode(s) de détermination des propriétés relatives aux exigences essentielles "résistance mécanique et stabilité" et "résistance au feu"	Béton armé (BA) ou béton précontraint (BP) ou béton non armé (B)
Murs cantilever	1	BA
Eléments de murs de soutènement avec armature en attente	1	BA
Murs poids	1	B

destiné(s) à l'usage précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant, mis sur le marché de l'espace économique européen par :

**SOPRAGGLO SAMER
62830 SAMER**

et fabriqué(s) dans l'usine :

**SOPRAGGLO SAMER
62830 SAMER**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

NF EN 15258:2009 et dans les Règles d'application **CE2+/R21**

sous système 2+, sont appliquées et que

le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.

Ce certificat, délivré pour la première fois le 08 février 2021, annule et remplace le certificat renouvelé le 25 mai 2025 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 20 mars 2029.

Les règles d'application en vigueur ainsi que la liste des certificats délivrés par le CERIB sont tenues à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 20/03/26

Révision n° 3



Cédric FRANCOU
Directeur de la direction
Qualité Sécurité Environnement